

Luxembourg, le 30 mai 2022

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire européen et international. (6064DFR)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(29 avril 2022)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le "Projet") a pour objet de fixer, dans son annexe, les grilles horaires pour l'année scolaire 2022/2023, des classes de l'enseignement secondaire européen, des classes préparatoires au baccalauréat international et des classes de l'enseignement secondaire international. Toutes les mesures réglementaires telles que proposées ont vocation à s'appliquer à partir de la rentrée scolaire 2022/2023.

En bref

- La Chambre de Commerce encourage le Gouvernement à poursuivre la mise en place d'un enseignement public plus équitable et accessible à tous les élèves résidents, peu importe leur contexte socio-économique, linguistique ou culturel.
- Elle soutient les efforts de diversification de l'offre scolaire publique par la création d'une offre européenne et internationale publique dans toutes les régions du pays.
- Elle souligne l'importance de continuer à développer et à moderniser l'enseignement national dans l'ensemble et d'adapter son régime d'apprentissage des langues à celui pratiqué dans les écoles européennes et internationales afin d'éviter la création de deux systèmes d'enseignement publics parallèles.

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

Considérations générales

Le Luxembourg étant historiquement un pays d'immigration qui compte actuellement 44% de non-Luxembourgeois dans son système scolaire², le Gouvernement luxembourgeois a mis en place au fil du temps une offre scolaire diversifiée sous considération des compétences linguistiques de ses résidents. Il est de la responsabilité de l'État de proposer un système éducatif public dans lequel chaque élève a les mêmes chances de réussir, indépendamment de son contexte socio-économique et de sa langue natale. De plus, considérant que la promotion et le développement du potentiel des futurs actifs est une des priorités clés pour l'économie luxembourgeoise et un moteur important de la croissance économique, la Chambre de Commerce soutient la diversification de l'offre scolaire publique afin de répondre de façon adéquate à l'hétérogénéité prononcée de la population luxembourgeoise.

Considérant que l'offre internationale et européenne publique s'est fortement développée depuis la création de l'École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette (EIDE) en 2016, la Chambre de Commerce salue l'initiative d'inscrire les modalités de ladite offre dans un règlement grand-ducal spécifique à part.

Suivant l'exposé des motifs, les grilles horaires telles que déterminées par le Projet « *sont établies indépendamment de l'avis des commissions nationales des programmes de l'Enseignement secondaire, mais en fonction des autorités internationales respectives* ». Elles « *ont essentiellement été reprises du règlement grand-ducal du 6 août 2021 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique* ». Pour ce qui est de l'enseignement secondaire européen, « *aux grilles horaires existantes ont été ajoutées pour 2022/2023, dans une optique de développement progressif de l'offre scolaire, les classes S6 des sections anglophones et germanophones* ». Il est par ailleurs précisé que, « *à partir de l'année 2022/2023, l'enseignement européen public sera offert dans toutes les régions du pays. Les six lycées publics suivants fonctionneront selon les programmes, les critères de promotion et les grilles horaires du système des écoles européennes agréées : École internationale Differdange et Esch-sur-Alzette (EIDE), École internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB), École internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB), École internationale Edward Steichen Clervaux (LESC), Lënster Lycée International School (LLIS), École internationale Gaston Thorn (EIGT).* »

De façon générale, la Chambre de Commerce approuve la volonté par laquelle le Gouvernement entend poursuivre, grâce à la création d'écoles européennes et internationales publiques dans toutes les régions du pays, les efforts pour diversifier l'offre scolaire et la rendre accessible à tous les résidents peu importe de quels horizons culturels, sociaux ou linguistiques ils viennent. En revanche, elle estime qu'il est nécessaire de veiller à ce qu'une telle diversification ne favorisera pas à long terme la création de deux systèmes parallèles d'enseignement public car, pour véritablement combattre la disparité des chances, le développement de l'offre scolaire internationale doit aller de pair avec la flexibilisation et la simplification du régime d'apprentissage des langues dans toutes les écoles publiques de l'enseignement secondaire.

Le dernier « Bildungsbericht » indique que pour 57% des élèves inscrits dans le système scolaire national le luxembourgeois n'est pas la langue maternelle et que ce taux atteint même 65% pour les nouveaux inscrits à l'école maternelle. Afin de pouvoir lutter contre la discrimination linguistique au niveau de l'enseignement fondamental, la Chambre de Commerce encourage également l'introduction d'une approche plurilingue dans l'enseignement fondamental. Dans cette

² [Bildungsbericht 2021](#)

logique, il paraît judicieux de prévoir l'ouverture du système d'alphabétisation traditionnel en langue allemande au profit d'une option d'alphabétisation en français. Elle salue dans ce contexte l'annonce du gouvernement de lancer un projet pilote d'alphabétisation en français dans quatre écoles fondamentales (Dudelange, Schifflange, Oberkorn et Larochette) à partir de septembre 2022.

La Chambre de Commerce souhaite, par ailleurs, souligner l'importance de réaliser des études pour évaluer l'efficacité de l'offre européenne et internationale publique, dont il faudra tirer les bonnes leçons pour le développement futur de l'enseignement scolaire public. Dans cette même logique, la Chambre de Commerce encourage le Gouvernement à évaluer judicieusement ledit projet pilote d'alphabétisation en français et souhaite que les résultats afférents soient analysés et discutés en impliquant toutes les parties prenantes.

La Chambre de Commerce n'a pas d'autres remarques spécifiques à formuler par rapport à ce Projet.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

DFR/NMA